

# TARIFS POUR LES INTERVENANT-E-S VACATAIRES

**Entité responsable** : Direction des ressources humaines  
**Entrée en vigueur** : 1<sup>er</sup> septembre 2015 (màj 1<sup>er</sup> sept. 2023)

**Etat du document** : publié  
**Version** : 1.4

	Nom	Date	Visa
Rédacteur(s)	Marcellino OVAN	Remise en forme du doc	MO
Vérificateur(s)	Frédérique VIARD	Remise en forme du doc	FV
Valideur(s)	Conseil de direction	24 mars 2015	CD

## 1. Objet

Cette directive a pour but de définir les tarifs des intervenants vacataires. Le conseil de direction de la HES-SO Genève a décidé, dans sa séance du 24 mars 2015, d'approuver les tarifs dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs s'appliquent pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## 2. Domaine d'application

### Champs d'application :

Les tarifs sont applicables pour des interventions, du personnel d'enseignement et de recherche, ponctuelles ou régulières avec un petit taux d'activité.

### Limites :

Sont exclus de l'application de ces tarifs, les personnes qui sont déjà engagées avec un contrat mensuel par la HES-SO Genève, les contrats de mandats remplissant les critères spécifiques de statut d'indépendant (Cf. Tableau\_modalites\_remuneration\_independant.XLS) et les intervenant-e-s ponctuels faisant partie du personnel administratif et technique.

## 3. Définitions

Un intervenant ou une intervenante vacataire est un membre du personnel d'enseignement et de recherche qui intervient ponctuellement ou à un petit taux d'activité, en principe inférieur à 20% sur l'année académique.

**Les tarifs indiqués incluent la part vacances et la part du 13<sup>ème</sup> salaire.**

## 4. Tarifs

Code	Libellé	Unité	Tarif avec VA et 13ème inclus
V-1	Enseignement sans préparation, travaux dirigés, supervision, admission, correction examens, coordination, juré, expert, ...	60'	67.00
V-2	Enseignement Bachelor Master	60'	149.00
V-3	Enseignement (notoriété supra-régionale, grande complexité de l'enseignement, expérience ou formation particulière exigée, pratique du marché, ...)	60'	169.00

Code	Libellé	Unité	Tarif avec VA et 13ème inclus
V-4	Forfait 1/2 journée (sans grande préparation)	½ j	307.00
V-5	Forfait 1/2 journée (avec grande préparation)	½ j	615.00
V-6	Forfait journée (avec grande preparation)	1j	922
V-7	Tarifcation forcée. Particularité de l'école (cachets, accompagnateur, tarifs spécifiques de la formation continue selon budgétisation, ...)	60'	Selon la liste validée par la direction de l'école
V-8	Tarifcation forcée. Particularité de l'école (cachets, accompagnateur, tarifs spécifiques de la formation continue selon budgétisation, ...)	½ j	Selon la liste validée par la direction de l'école
V-9	Forfait journée (avec grande preparation)	1j	922

Les tarifs ci-dessus sont applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ils ont été révisés suite l'indexation de 2.44% de l'échelle des traitements de l'Etat de Genève.

## 5. Références

Procédure d'engagement d'intervenants ponctuels : <https://intranet.hesge.ch/dms/document/IQ00213>

Tableau récapitulatif: Modalités de rémunération, charges sociales et impôts à la source intervenants ponctuels : <https://intranet.hesge.ch/dms/document/IQ00112>